

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**

61, rue Henri Régault  
92075 Paris-La-Défense Cedex

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

1, cours Valmy  
92923 Paris-La-Défense Cedex

**NATIXIS S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction de capital**

Assemblée générale du 21 mai 2013, résolution n°8

Natixis S.A.

30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : FO-132-05

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS

61, rue Henri Régnault  
92075 Paris-La-Défense Cedex

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

1, cours Valmy  
92923 Paris-La-Défense Cedex

**NATIXIS S.A.**

Siège Social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Capital social : € 4 943 850 243,20

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 21 mai 2013, résolution n°8

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

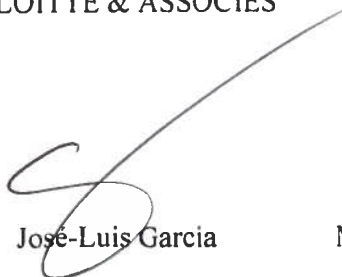
Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

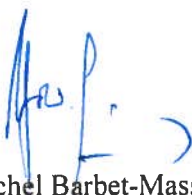
Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 9 avril 2013

DELOITTE & ASSOCIES




José-Luis Garcia

MAZARS



Michel Barbet-Massin



Emmanuel Doseman

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Fabrice Odent